



Située à 12 km de Paris, dans le département du Val de Marne, la Ville de Fresnes (28 000 habitants) œuvre avec cœur pour pérenniser et développer un service public de qualité en direction de sa population. Fresnes ambitionne d'associer ses citoyens dans ses projets de transformation afin d'accompagner sa transition écologique. Ainsi, les élus et l'équipe de direction générale impulsent des actions de modernisation de fonctionnement pour tendre vers une amélioration continue.

Chargé de travaux et contrats entreprises f/h

Cadre d'emplois des techniciens ou agents de maîtrise

Par voie de mutation, détachement ou à défaut contractuelle

Sous l'autorité hiérarchique du responsable de service, vous êtes en charge de la gestion de contrats et de la réalisation, en régie directe ou entreprise, des travaux TCE sur le patrimoine bâti de la collectivité.

A ce titre vos missions principales sont :

- Participation et suivi du budget annuel des travaux,
- Participation, lors du montage des dossiers de consultation des entreprises (travaux, maintenance, entretien), à l'établissement des pièces techniques et financières (cahiers des charges, estimation financière, ...) en collaboration avec le service BET
- Passation de contrats (analyse des offres)
- Suivi et Gestion des contrats confiés aux entreprises dont l'agent sera chargé
- Planification, organisation, direction, suivi et contrôle des opérations de travaux et de maintenance des installations techniques
- Suivi avec le service comptabilité travaux à l'entreprise, des engagements et des situations de paiement
- Conseil et participation sur les choix techniques à retenir

Profil :

- Expérience souhaitée sur un poste similaire (minimum 2 ans)
- Maîtriser les logiciels Word et Excel
- Connaissance du code des marchés publics
- Connaissances des règles générales de la construction
- Connaissances des règles générales de sécurité bâtiment
- Connaissances des règles générales relatives aux personnes reconnues handicapées
- Connaissance du logiciel Atal
- Connaissance du logiciel Ciril

Informations complémentaires :

- *Horaires de bureau (37h30/semaine)*
- *Prime annuelle et CIA*
- *Prise en charge de la mutuelle*
- *Remboursement des frais de transports*
- *Restaurant communal*